

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES SOINS LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU
SEIN - (N° 2519)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS41

présenté par

Mme Ranc et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° AS|13 de M. Rousset

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.